
L'an deux mille dix-sept, le 16 novembre, à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 10 novembre 2017, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur François AUBER, Maire.

Sont présents : M. François AUBER, Maire ; M. Aurélien PAUL, Mme Noëlle LEVEAU, M. Olivier HENRY, Mme Clydie RENARD, M. Philippe VALLIN adjoints, Mme Frédérique RATTE, M. Blaise ALLEAUME, Mme Josiane COIGNET, M. Gilles HONORÉ, Mme Réjane DEVAUX, Mme Virginie WALBROU, M. Pascal REGHEM, Mme Maria MARQUES, Mme Micheline MONVILLE, M. Patrice DELAMARE, Mme Michèle LESAUVAGE, M. Christian POUPEL et Mme Caroline VAIN.

Absents représentés :

Absents excusés :

... remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Date de convocation : 10/11/2017

Date d'affichage : 10/11/2017

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents :

Votants :

Pour :

Contre :

Abstention :

OBJET : Demande d'installation d'un distributeur automatique de billets en milieu rural et d'un accord interbancaire (56/2017)

Rapporteurs : M. François AUBER

Mesdames, Messieurs,

Depuis 2013, une agence postale communale est ouverte à Saint-Jouin-Bruneval. Un accord entre La Poste et la Commune a permis de développer et de multiplier par deux le nombre de clients utilisant le service postal.

Parmi les revendications légitimes exprimées par les habitants, les touristes, les commerçants et les élus locaux de la Commune de Saint-Jouin-Bruneval, figure en effet celle de l'installation d'un distributeur automatique de billets à l'extérieur et accessible tous les jours.

Nous demandons qu'un distributeur automatique de billet soit mis en place.

A défaut, nous réitérons la demande déjà faite par la délibération n° 79/2014 pour qu'un accord interbancaire soit trouvé afin de mettre en place un service de retrait d'espèces au guichet des agences dans les communes privées de distributeurs de billets.

La mise en place de l'un ou l'autre dispositif améliorerait la vie quotidienne des personnes tout en renforçant le commerce local et l'attractivité de la commune.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- AUTORISE Monsieur le Maire à mettre en œuvre ce projet et à accomplir toutes les démarches pour solliciter les banques en vue de l'installation d'un distributeur automatique de billets sur la Commune de Saint-Jouin-Bruneval,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte ou toute convention se référant au projet,
- AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- SOLLICITE le soutien de Madame Stéphanie KERBARTH, Députée de la 9^e circonscription de la Seine-Maritime, afin qu'elle se saisisse officiellement de cette question.

Pour extrait conforme,

Le Maire,